Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné :

représentant de la société situé à :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Située à :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Référence(s) cadastrale(s) :

Coordonnées du maître d'œuvre (*optionnel*) :

Adresse			
Code postal		*Localité*	

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m^2)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT ($SHON_{RT}$) en m^2	
Valeur de la surface habitable (Shab) en m^2 *(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*	
Valeur de la $SHON_{RT}$ en m^2 du bâtiment existant *(dans le cas des extensions ou surélévation)*	

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :		$Bbio_{max}$:	
Bbio < $Bbio_{max}$:			

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m^2 :	
Respect de l'exigence Surface de baies > 1/6 * Surface habitable :	

La fiche d'application « *Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension)* » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ?

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	
Bois énergie	
Panneaux solaires photovoltaïques	
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	
Autres (*préciser*)	